

Intervention de Romano Prodi devant le Comité économique et social (28-29 novembre 2001)

Légende: Romano Prodi passe en revue les tâches du Comité économique et social pour montrer le rôle que cet organe est appelé à jouer dans le cadre de la réforme de la «gouvernance» en Europe. En tant qu'instance de participation et de dialogue pour la société civile au niveau européen, le CES contribue à renforcer la méthode communautaire.

Source: Intervention de M. Romano Prodi, Président de la Commission européenne, devant le Comité économique et social. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Comité économique et social européen, [22.02.2002]. Disponible sur http://www.ces.eu.int/pages/fr/docs/misc/speeches/Prodi_281101_fr.pdf.

Copyright: Comité économique et social européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_romano_prodi_devant_le_comite_economique_et_social_28_29_novembre_2001-fr-0bb4b44c-16fc-4b6a-a29e-2a30d131e6b6.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Intervention de M. Romano Prodi, Président de la Commission européenne, devant le Comité économique et social

Bruxelles, 28-29 novembre 2001

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

La situation politique actuelle nous incite à aborder les thèmes tragiques de l'actualité, comme la lutte contre le terrorisme que nous devons mener à bonne fin, les risques que présente la situation internationale après les événements du 11 septembre, les craintes de nos concitoyens et la nécessité d'œuvrer pour un monde plus juste qui rejette la violence.

Considérons donc que cette situation dramatique est une raison supplémentaire de renouveler notre engagement politique et moral à mieux travailler et à associer nos efforts pour une Europe démocratique, unie et solidaire.

Dans ce contexte vous avez un rôle particulier à jouer. Ce rôle a été confirmé par le protocole de collaboration entre la Commission et le Comité que j'ai eu l'honneur de signer il y a quelques semaines avec votre président.

Ce protocole est étroitement lié à l'idée et aux propositions sur la gouvernance européenne lancées par la Commission le 25 juillet. D'ailleurs les deux choses vont de pair.

Les citoyens sont en train de perdre confiance et manifestent un désintérêt croissant à l'égard des institutions. Cette situation doit cesser. Cette réalité, qui concerne tous les rapports entre les citoyens et leurs représentants, quel que soit le niveau de représentation, nous oblige à repenser la gouvernance de l'Europe, c'est-à-dire le mode de fonctionnement de notre Union et les relations entre les États membres, les autorités locales et régionales et les partenaires sociaux.

Il est fondamental en effet que l'Union prenne l'initiative et réfléchisse rapidement sur les moyens de se rapprocher des citoyens et sur les nouvelles perspectives de la démocratie européenne.

C'est pourquoi la promotion de nouvelles formes de *gouvernance* est une des priorités stratégiques de la Commission depuis le début de son mandat.

Cette réflexion ne peut d'ailleurs pas se limiter aux institutions européennes et encore moins à la seule Commission, elle doit au contraire s'étendre à l'ensemble des pouvoirs publics et privés - y compris ceux qui s'exercent à l'échelle mondiale.

Il s'agit d'une priorité qui doit nécessairement s'inscrire dans le contexte politique actuel, caractérisé notamment par le débat sur l'avenir de l'Union et sur son élargissement.

Pour la Commission, la publication du Livre blanc n'est qu'un premier pas; cependant il conserve toute sa valeur, même considéré séparément.

C'est pourquoi la *gouvernance* est aussi votre affaire et c'est pourquoi surtout le Comité économique et social est, par vocation, le médiateur entre les partenaires sociaux et un "pont" entre la société civile organisée et l'Union, comme vous vous définissez vous-mêmes.

Pour sa part, la société civile organisée, par ailleurs définie dans le Livre blanc en calquant votre proposition, dialogue elle aussi avec la Commission directement ou par l'intermédiaire de votre Comité.

En ce qui concerne le processus de Laeken vous avez organisé, le 19 juillet dernier, une audition de la

société civile portant sur les finalités de l'Union, sur les éventuelles modalités de révision des traités, sur les droits fondamentaux, sur la répartition des compétences, etc. Les conclusions de cette audition ont débouché sur une résolution que vous avez approuvée en septembre.

Dans cette perspective vous avez rencontré successivement les présidents des Comités économiques et sociaux des États membres. Je ne peux que me réjouir de ces initiatives. Je dois me féliciter aussi pour une autre raison de ces activités et de celles que vous menez par le biais des comités mixtes en collaboration avec les pays candidats. Si une bonne gestion de l'Union dans sa composition actuelle exige de porter toute l'attention qu'il faut aux effervescences, aux intérêts et aux valeurs existant dans la société civile, une telle attention est encore plus nécessaire dans les pays candidats, nouveaux partenaires de l'entreprise européenne, afin que l'intégration ne concerne pas uniquement la politique mais qu'elle offre également une *chance* supplémentaire aux sociétés de ces pays.

* * * *

Du reste, le Comité économique et social a participé dès le début très activement aux réflexions sur la réforme de la *gouvernance* européenne. Vous avez immédiatement ouvert un dialogue approfondi avec les services de la Commission chargés de sa mise en œuvre et surtout vous avez adopté, le 25 avril 2001, l'excellent avis sur "la société civile organisée et la gouvernance européenne", établi sous la responsabilité de Sigmund et Rodriguez Garcia-Caro. Parallèlement vous avez su rénover vos méthodes de "*gouvernance*" en renforçant vos rapports avec les organismes de la société civile et en améliorant vos méthodes de travail.

* * * *

Il n'est pas difficile de retrouver dans les quatre grands axes de rénovation proposés par le Livre blanc les idées exprimées par votre Comité. Passons-les brièvement en revue.

- Premier point, participation renforcée

Pour "participer" encore faut-il savoir à quoi on est appelé à participer. Les institutions, comme d'ailleurs les États membres, ont le devoir d'informer activement les citoyens sur les questions européennes. À cet égard vous pouvez jouer un rôle de premier plan et l'engagement politique que nous avons pris en signant notre protocole indique précisément comment nous pourrions améliorer notre collaboration.

Toutefois, la participation en soi suppose le plus grand sérieux dans la consultation de la part des responsables des décisions et un sens aigu des responsabilités de la part des secteurs consultés. En d'autres termes, si la Commission a pris l'engagement solennel de tenir davantage compte de vos avis, vous vous êtes engagés pour votre part à améliorer la clarté de vos demandes particulières et à renforcer votre participation à l'élaboration des projets législatifs de l'Union.

En ce qui concerne plus particulièrement le Comité, les consultations doivent avoir lieu tant en amont qu'en aval.

J'entends par consultation en amont non seulement les avis exprimés sur la base de nos propositions, mais surtout les avis d'initiative et, plus particulièrement, les avis exploratoires que vous vous êtes engagés à préparer et dont la Commission attend vraiment beaucoup.

Les avis de ce genre peuvent et doivent être alimentés par vos auditions et manifestations publiques. D'une manière plus générale, comme c'est affirmé dans votre avis sur la *gouvernance*, le Comité doit se servir de l'ensemble des moyens d'action à sa disposition pour participer efficacement à toutes les phases de la consultation.

Mais pour le Comité il y a encore en aval un travail qui revêt aussi une grande importance: le contrôle et l'évaluation des règles et des programmes européens; cette tâche est particulièrement pertinente en raison de l'expérience professionnelle de vos membres et elle apporte une valeur ajoutée irremplaçable. Le succès de

L'Observatoire du marché unique, créé par le Comité, offre un exemple concret de ce type d'apport.

Les thèmes de la représentativité et de la responsabilité sont particulièrement approfondis dans votre avis sur la *gouvernance* dont nous nous sommes inspirés.

Nos sociétés changent. La vie associative, par exemple, met de plus en plus nettement en évidence le potentiel de mobilisation et, je l'espère, de générosité des citoyens.

Le Comité a fait justement observer que la société civile est en train de devenir de plus en plus "européenne": elle ignore désormais les barrières intracommunautaires; elle tient pour acquis que l'Europe est le cadre où il faut agir pour changer la société; elle exige d'être consultée sur toutes les questions de fond; elle exerce une influence sur les moyens de communication.

Cela représente un beau défi, tant pour le Comité que pour la Commission!

Le Comité a fait observer fort justement que la légitimité du droit de participation dépend du niveau de représentativité, de la compétence et du niveau d'organisation des protagonistes de la société civile.

Le Livre blanc s'efforce de trouver un bon équilibre entre la consultation et la responsabilité politique.

La Commission fixera des règles minimales en matière de consultation et elle signera des accords plus étendus avec certains secteurs, qui devront toutefois appliquer des principes démocratiques dans leur fonctionnement interne et garantir la représentativité des associations consultées.

Vous savez que ce thème suscite de nombreux débats dans les milieux politiques.

Nous devons sans aucun doute sauvegarder les prérogatives de la démocratie représentative et de la responsabilité politique, tout en permettant à la société civile de jouer le rôle qui lui revient au niveau européen.

* * * *

- L'amélioration des politiques, des règles communautaires et de leurs résultats constitue le deuxième axe de renouvellement.

Les propositions du Livre blanc relatives à la législation communautaire s'inspirent largement des travaux du Comité et en particulier de l'avis intitulé "Mieux légiférer dans le marché unique", approuvé en octobre 2000.

La Commission compte sur l'appui du Comité pour son plan d'action et pour la simplification législative à soumettre au Conseil européen de Laeken. La simplification doit devenir un engagement permanent du Comité dont les avis devront avoir précisément cet objectif.

D'autre part, la Commission est, comme vous, extrêmement attentive au rôle qui revient à la société civile dans le domaine de la méthode ouverte de coordination, qui peut utilement compléter ou renforcer la méthode communautaire.

* * * *

- La contribution de l'Union à la *gouvernance* mondiale est le troisième axe de renouvellement.

Vos travaux font apparaître un intérêt croissant pour la dimension mondiale des problèmes que vous êtes appelés à examiner. Je me réfère par exemple au développement durable - le morceau de choix des conclusions du Conseil européen de Göteborg - pour lequel le Comité a su récemment se mobiliser. C'est un signe des temps.

En outre, vous accompagnez les travaux préparatoires de l'élargissement en nouant des contacts étroits avec la société civile organisée dans chacun des pays candidats, grâce aussi aux comités mixtes qui ont été créés récemment et qui accomplissent déjà un travail intéressant. C'est extrêmement utile parce que l'élargissement ne pourra réussir que grâce à une participation consciente et une compréhension de l'esprit communautaire par les citoyens et la société civile des futurs États membres.

Mais il y a aussi un autre aspect qui vous intéresse directement: la présence croissante de la société civile lors des grands sommets internationaux comme Seattle, Göteborg et Gênes.

Je voudrais répéter aujourd'hui que, tout en condamnant résolument les violences, nous ne pouvons ni sous-évaluer ni ignorer une protestation qui est le signe d'un malaise réel et diffus. Le profond désaccord qui est à l'origine des protestations s'exprime, parfois confusément, de mille façons différentes, mais cette diversité extrême des objectifs révèle en toute hypothèse une profonde insatisfaction quant à l'actuel niveau de justice et de participation sociale.

Toutefois, je ne voudrais pas que les manifestants se trompent de cible. Comme je l'ai dit à Strasbourg, "l'Union européenne est aujourd'hui la seule réponse concrète, efficace et démocratique apportée au défi de la mondialisation". En tant qu'intermédiaires, vous avez la capacité de réconcilier avec les idéaux et les conquêtes de l'Europe communautaire certaines associations qui militent pour qu'une solution soit apportée aux grands problèmes mondiaux.

* * * *

- Le quatrième et dernier axe des propositions du Livre blanc consiste à redéfinir les politiques et les institutions

Cela signifie en premier lieu que l'Union doit définir clairement ses objectifs à long terme, de manière à réaliser une réforme efficace des politiques économiques actuelles. Tout choix politique doit en effet dûment traduire les préoccupations, parfois contradictoires, de nos sociétés, qu'il s'agisse par exemple de l'environnement, des consommateurs, de l'emploi, de la formation ou de la compétitivité.

Le Comité économique et social lui aussi a un rôle à jouer dans cet indispensable travail de réforme.

En second lieu, chaque institution doit se concentrer sur ses tâches essentielles et remettre ainsi en vigueur la méthode communautaire.

Mais cela suppose aussi une réorganisation du mode de fonctionnement et de collaboration entre les trois institutions, Conseil, Parlement et Commission.

Il faut renforcer la capacité de coordination interne du Conseil et le pouvoir de contrôle du Parlement. Pour sa part, la Commission doit se concentrer sur ses pouvoirs d'initiative, d'exécution, de contrôle et de représentation de la Communauté sur la scène internationale.

Vous pouvez peut-être l'aider en cela: je note en particulier que sur l'épineux problème de la "comitologie", le point de vue exprimé par le Comité coïncide avec nos propositions: il faut plus de transparence et de rationalisation afin que le citoyen puisse comprendre plus facilement qui fait quoi dans la phase d'exécution et surtout où finit la responsabilité du politique et où commence celle de l'expert.

D'ailleurs, vous exercez une influence non négligeable sur la législation européenne: il ressort d'études récentes qu'environ les deux tiers des propositions contenues dans vos avis sont repris tant dans les propositions adoptées par la Commission que dans les textes définitifs adoptés par le Conseil. C'est un hommage *de facto* à la pertinence et à la qualité de votre travail quotidien.

Animer le débat public en permanence est la tâche principale du Parlement européen et des parlements

nationaux. Mais vous pouvez y apporter votre contribution par toutes vos actions de communication et vous pouvez combattre l'opacité qui entoure encore le processus décisionnel européen.

* * * *

Le Comité est donc appelé à jouer un rôle important pour revitaliser la méthode communautaire.

Votre engagement croissant me semble en parfaite syntonie avec la créativité et le besoin d'expression de la société contemporaine. Votre fonction de consultation se développe, s'intensifie et prend des formes diverses. Des manifestations comme la Journée européenne du consommateur font que des associations de plus en plus nombreuses s'intéressent à votre institution, séduites par la liberté d'expression et la spontanéité qui la caractérisent. Vos responsabilités administratives s'étendent elles aussi: en juillet 2002, en effet, à l'expiration du traité charbon-acier, votre institution prendra la suite du Comité consultatif CECA; vous pourrez compter sur la collaboration de la Commission pour mener à bien ce processus de transition.

Les signes de confiance et d'attente à l'égard du Comité se multiplient. La réforme décidée à Nice est manifestement l'élément le plus politique et le plus déterminant. Dans le nouveau texte les membres du Comité sont définis comme des représentants des diverses composantes économiques et sociales de la société civile organisée (y compris les associations de consommateurs); ils seront nommés par le Conseil à la majorité qualifiée. Cette reconnaissance européenne de votre nouveau rôle d'*intermédiaires* n'est pas seulement prometteuse pour l'avenir, elle est également essentielle pour le présent.

Le Livre blanc lui-même est un point de départ: maintenant chaque institution et chaque gouvernement doit réagir officiellement. Chaque citoyen pourra faire connaître son point de vue par les voies qu'il indique.

Le débat public a donc été lancé et quelques mesures concrètes, réalisables à brève échéance, ont été programmées; elles sont définies avec plus de précision lorsqu'elles intéressent exclusivement la Commission.

Dans ce débat vous serez aussi l'écho de tout ce qu'il y a de nouveau dans nos sociétés et qui contribue à donner de la substance et de l'efficacité à nos démocraties. Vous avez invité les 8 et 9 novembre derniers des représentants de la société civile à discuter de la *gouvernance* européenne et des propositions du Livre blanc. La Commission a prêté une oreille attentive.

* * * *

Je ne peux pas conclure cette intervention sans évoquer le sommet de Laeken qui aura lieu dans les prochaines semaines. Nous devons avoir conscience de l'importance politique des décisions qui y seront prises: il s'agira de choisir les moyens de donner à l'Union - élargie dans l'espace et renforcée dans ses capacités d'action - un cadre constitutionnel adapté à notre époque. Selon ce que le Conseil européen décidera, vous devrez être de la partie en tant qu'*intermédiaires* indispensables des mouvements qui traversent notre société, soit sous les formes traditionnelles des syndicats et des associations d'employeurs - les partenaires sociaux qui restent le pilier de l'organisation autonome de la société civile - soit sous les formes plus nouvelles des divers mouvements associatifs. Votre rôle consiste à stimuler et à synthétiser le débat: c'est un véritable rôle constituant.

Je vous souhaite bon travail.